

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MAI 1999
COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 mai 1999 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. PINARD (à compter de la question n° 21), M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT (jusqu'à la question n° 39), M. THIRIET, M. MEUNIER (à compter de la question n° 21), M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT (à compter de la question n° 14), M. GIRARD (jusqu'à la question n° 45), Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN (à compter de la question n° 11), M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question n° 34), Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 21), M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. NOT, M. PINARD (jusqu'à la question n° 21), M. JEANNEROT (à compter de la question n° 39), M. MEUNIER (jusqu'à la question n° 21), M. JUSSIAUX, M. TISSOT (jusqu'à la question n° 14), M. GIRARD (à compter de la question n° 45), M. DAHOUI, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 11), M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 34), M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question n° 21), M. BONNET.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. NOT, M. PINARD (jusqu'à la question n° 21), M. JEANNEROT (à compter de la question n° 39), M. GIRARD (à compter de la question n° 45), M. DAHOUI, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 34), M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question n° 21), M. BONNET.

Mandataires : M. ANTONY, M. LOYAT (jusqu'à la question n° 21), M. FERRÉOL (à compter de la question n° 39), M. SANTI (à compter de la question n° 45), M. RUEFF, Mme TETU, Mlle ZILLI, M. JACQUEMIN (à compter de la question n° 11), M. DUVERGET (jusqu'à la question n° 34), M. SALOMON (jusqu'à la question n° 21), Mme WEINMAN.

* * * * *
* * *

1. Elections européennes - Présidence des bureaux de vote

M. le Maire a demandé aux élus de confirmer leur participation à la présidence des bureaux de vote.

2. Conseil Municipal - Félicitations à M. Claude JEANNEROT, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal félicite M. Claude JEANNEROT, promu chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur.

3. Exercice 1999 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

4. Contrats Emploi Solidarité - Emplois Jeunes - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Participation de la Ville au fonds mutualisé de formatin des CES et des Emplois Jeunes

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé de maintenir la participation de la ville au fonds mutualisé qui s'élèvera pour les CES à la somme de 158 000 F et pour les emplois jeunes à la somme de 132 000 F à verser à la Mission Locale pour une somme globale de 290 000 F.

M. THIRIET, Président de la Mission Locale, n'a pas pris part au vote

5. Convention d'objectif et de partenariat avec le PLIE de Besançon pour l'accompagnement du dispositif CES

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal décide d'approuver cette convention.

6. Société Anonyme de Franche-Comté - Travaux de réhabilitation de 120 logements, 16 à 34 rue Chopin à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt Pacte de Relance pour la Ville (PRV) de 4 828 129 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

7. Société Anonyme de Franche-Comté - Travaux de réhabilitation de 50 logements, rues de Brabant et de Bruxelles à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt Pacte de Relance pour la Ville (PRV) de 2 474 836 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

8. Société Anonyme de Franche-Comté - Travaux de réhabilitation de 117 logements, 2 à 24 allée des Dahlias à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt Pacte de Relance pour la Ville (PRV) de 7 149 740 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

9. ADAPEI - Restructuration de l'IME «L'Espoir» - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 3,5 MF contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Besançon

Adopté à l'unanimité.

10. Association des Jardins Familiaux de Besançon et environs - Equipements et travaux complémentaires - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 120 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

11. Comptabilité - Exercice 1999 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

12. Comptabilité - Exercice 1999 - Ouvertures de crédits reprises au Budget Supplémentaire - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

13. Renégociation de divers contrats de prêts

Adopté à l'unanimité.

14. Ressources budgétaires du Service Hygiène-Santé - Création de supports éducatifs - Fixation des tarifs pour l'année 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces tarifs.

Articles	Lot de 5		Lot de 10	
	F	€	F	€
Série de 3 auto- collants assortis «3 D»	30	4,57	55	8,38
Dépliant «3 D»	30	4,57	55	8,38

15. Ecole Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1999-2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

1. les droits d'inscription pour l'année scolaire 2000-2001

I - Ecole Régionale des Beaux-Arts

Cycles	Besançon			District			Autres		
	1998/1999	1999/2000		1998/1999	1999/2000		1998/1999	1999/2000	
Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 415 F	1 430 F	218,00 €	1 630 F	1 650 F	251,54 €	2 900 F	2 940 F	448,20 €
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 510 F	1 530 F	233,25 €	1 720 F	1 740 F	265,26 €	3 060 F	3 100 F	472,59 €
Cours péri-scolaires	745 F	755 F	115,10 €	970 F	980 F	149,40 €	1 515 F	1 530 F	233,25 €

II - Conservatoire National de Région

Disciplines	Besançon			District			Département			Autres		
	1998/1999	1999/2000		1998/1999	1999/2000		1998/1999	1999/2000		1998/1999	1999/2000	
	F	F	€	F	F	€	F	F	€	F	F	€
* Chant choral sans Formation musicale	200	240	36,59	200	240	36,59	200	240	36,59	200	240	36,59
* Formation musicale seule * Atelier de pratiques collectives	440	528	80,49	760	768	117,02	1 300	1 316	200,62	1 800	1 818	277,15
* Formation musicale + instrument * Instrument seul Cycle 1 + cycle 2 - Cycle 3	1 160	1 224 1 392	186,60 212,21	2 040	1 696 2 060	258,55 314,04	2 330	2 064 2 356	314,65 359,17	2 570	2 268 2 596	345,75 395,71
Formation musicale + disciplines suivantes : Piano - Orgue - Harpe - Chant - Danse - Clavecin - Percussion - Cycle 1 + Cycle 2 - Cycle 3	1 720	1 872 2 064	285,38 314,65	2 590 F	2 244 2 616	342,10 398,79	2 880	2 608 2 908	397,59 443,32	3 110	2 824 3 142	430,52 478,99
Écriture - Analyse - Direction d'orchestre - Direction de chœur - Atelier jazz - Art dramatique - Musique Assistée par Ordinateur - Musique de Chambre	980	1 224	186,60	1 490	1 696	258,55	1 950	2 064	314,65	2 140	2 268	345,75

Location des instruments

	1998-1999	1999-2000	
Alto - violon	90 F/mois	90 F/mois	13,72 €
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	100 F/mois	100 F/mois	15,24 €
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	120 F/mois	120 F/mois	18,29 €

2. les tranches de quotient familial pour les exonérations :

* Quotient Familial	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF < 1462	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1463 < QF < 1734	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1735 < QF < 2024	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
2025 < QF < 2499	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

* Quotient familial = $\frac{\text{Revenu imposable mensuel}}{\text{Nombre de parts}}$

16. Installations sportives municipales, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive - Tarifs pour la saison 1999/2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants pour la saison 1999/2000 :

	1998 ou saison 1998-1999	Saison 1999-2000	% augmen- tation	€
1 - Installations sportives municipales				
Etablissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire				
- Gymnases	56,50 F	57,50 F	1,77	8,77
- Terrains	37,50 F	38,50 F	2,67	5,87
2 - Plage de Chalezeule				
. Entrée adulte	15,00 F	15,50 F	3,30	2,36
. Abonnement Adulte (10 entrées)	115,00 F	117,00 F	1,74 F	17,84
. Tarif scolaires, étudiants, jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans et militaires du contingent munis de leurs cartes	11,00 F	11,00 F	-	1,68
. Abonnements (scolaires, étudiants... 10 entrées)	72,00 F	74,00 F	2,78	11,28
- Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	-	
- Leçon de natation individuelle, durée 30 mn	25,00 F	25,00 F	-	3,81
- Leçon de natation groupée, durée 30 mn (5 personnes maximum)	19,00 F	19,50 F	2,63	2,97
- Leçon de natation collective, durée 30 mn (10 personnes maximum)	11,00 F	11,50 F	4,55	1,75
- Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule, à raison d'une entrée par jour et par personne	Gratuité	Gratuité	-	
- Militaires de la place (en groupe)	415 F/de l'heure	420 F/de l'heure	1,20	64,03
A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine	Gratuité	Gratuité		
3 - Piscine Mallarmé				
Entrées :				
- Tarif de base (adulte)	18,00 F	18,50 F	2,78	2,82
- Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, militaires du contingent, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	12,00 F	12,00 F	-	1,83
Carte 10 entrées :				
- tarif de base	144,00 F	147,00 F	2,08	22,41
- tarif réduit	96,00 F	96,00 F	-	14,64
Scolaires	9,00 F	9,50 F	5,56	1,45
Leçons heures «Public» (durée 30 mn)				
. Individuel	25 F+entrée	25 F+entrée	-	3,81+entrée
. Groupes (5 personnes maximum)	19 F+entrée	19,50 F + entrée	2,63	2,97+entrée
. Collectif (10 personnes maximum)	11 F+entrée	11,50 F + entrée	4,55	1,75+entrée
Leçons hors heures «Public» (durée 30 mn)				
. Individuel	25 F+12 F	25 F+12 F	-	3,81+1,83
. Groupe (5 personnes maximum)	19 F+12 F	19 F+12 F	2,63	2,97+1,83
. Collectif (10 personnes maximum)	11 F+ 12 F	11,50 F+ 12 F	4,55	1,75+1,83

	1998 ou saison 1998-1999	Saison 1999-2000	% augmen- tation	€
Aquagym . Découverte (1 séance) . Carte 10 séances	30 F+ entrée 250F+entrée	40 F 350 F	Création Création	6,10 53,36
Bassin complet (pour 1 heure) . Tarif de base . Tarif réduit	870 F 435 F	880 F 440 F	1,15 1,15	134,16 67,08
Lignes d'eau (pour 1 heure) . Tarif de base . Tarif réduit	110 F 55 F	115 F 58 F	4,55 5,45	17,53 8,84
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité	-	
Enfants de moins de 4 accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	-	
Sèche-cheveux	1 F	1 F	-	0,15
Boutique «Objets promotionnels» . Tee-shirt blanc . Polo . Casquette . Sac marin . Etui porte-clés . Porte-clés avec jeton . Porte-clés avec anneaux . Lunettes de soleil . Brosse à cheveux . Parapluie nylon «enfant» . Parapluie polycotton . Bonnet de bain	50,00 F 130,00 F 35,00 F 50,00 F 15,00 F 10,00 F 30,00 F 10,00 F 10,00 F 50,00 F 100,00 F 10,50 F	50,00 F 130,00 F 35,00 F 50,00 F 15,00 F 10,00 F 30,00 F 10,00 F 10,00 F 50,00 F 100,00 F 11,00 F	- - - - - - - - - - - 4,76	7,62 19,82 5,34 7,62 2,29 1,52 4,57 1,52 1,52 7,62 15,24 1,68
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine «Mallarmé»				
4 - Piscine La Fayette				
Entrées :				
. Tarif de base (adulte) . Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, militaires du contingent, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	25,00 F 17,00 F	25,50 F 17,50 F	2,00 2,94	3,89 2,67
Cartes 10 entrées . Tarif de base . Tarif réduit	200,00 F 136,00 F	200,00 F 136,00 F	- -	30,49 20,73
Scolaires	9,00 F	9,50 F	5,56	1,45
Voyages scolaires : animations spécifiques dans le cadre d'un partenariat avec la SEM de la Citadelle (groupes scolaires extérieurs à Besançon)	-	20,00 F	Création	3,05
Voyages scolaires : animations spécifiques dans le cadre d'un partenariat avec la SEM de la Citadelle (groupes scolaires bisontins)	-	10,00 F	Création	1,52

	1998 ou saison 1998-1999	Saison 1999-2000	% augmen- tation	€
Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation)				
. Tarif de base	20,00 F	20,00 F	-	3,05
. Tarif réduit	13,60 F	13,60 F	-	2,07
Accompagnateurs groupes : 1 pour 10 ou dérogation pour établissements spécialisés	-	Gratuité	Création	
Leçons heures «Public» (durée 30 mn)				
. Individuel	25 F+entrée	25 F+entrée	-	3,81+entrée
. Groupe (5 personnes maximum)	19 F+entrée	19,50F +entrée	2,63	2,97+entrée
. Collectif (10 personnes maximum)	11 F+entrée	11,50 F +entrée	4,55	1,75+entrée
Leçons hors heures «Public» (durée 30 mn)				
. Individuel	25 F+17 F	25 F+17 F	-	3,81 + 2,59
. Groupe (5 personnes maximum)	19 F+17 F	19,50F+17F	2,63	2,97 + 2,59
. Collectif (10 personnes maximum)	11 F+7 F	11,50F+17F	4,55	1,75 + 2,59
Aquagym				
. Découverte (1 séance)	30F+entrée	40,00 F	Création	6,10
. Carte 10 séances	250F+entrée	350,00 F	Création	53,36
Bassin complet (pour 1 heure)				
. Tarif de base	1 200,00 F	1 200,00 F	-	182,94
. Tarif réduit	600,00 F	600,00 F	-	91,47
Lignes d'eau (pour 1 heure)				
. Tarif de base	200,00 F	200,00 F	-	30,49
. Tarif réduit	100,00 F	100,00 F	-	15,24
Eveil matinal de 8 h à 9 h 15 le mardi et le jeudi	17 F	17 F	-	2,59
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité		
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	-	
Sèche-cheveux	1 F	1 F	-	0,15
Boutique «Objets promotionnels»				
. Tee-shirt blanc	50,00 F	50,00 F	-	7,62
. Polo	130,00 F	130,00 F	-	19,82
. Casquette	35,00 F	35,00 F	-	5,34
. Sac marin	50,00 F	50,00 F	-	7,62
. Etui porte-clés	15,00 F	15,00 F	-	2,29
. Porte-clés avec jeton	10,00 F	10,00 F	-	1,52
. Porte-clés avec anneaux	30,00 F	30,00 F	-	4,57
. Lunettes de soleil	10,00 F	10,00 F	-	1,52
. Brosse à cheveux	10,00 F	10,00 F	-	1,52
. Parapluie nylon «enfant»	50,00 F	50,00 F	-	7,62
. Parapluie polycotton	100,00 F	100,00 F	-	15,24
. Bonnet de bain	10,50 F	11,00 F	4,76	1,68
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine «La Fayette»	Gratuité	Gratuité	-	

	1998 ou saison 1998-1999	Saison 1999-2000	% augmen- tation	€
5 - Patinoire La Fayette				
. Entrée patineur adulte	25,00 F	25,50 F	2,00	3,89
. Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	17,00 F	17,50 F	2,94	2,67
. Location patins (public ou clubs)	17,50 F	18,00 F	2,86	2,74
. Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	10,00 F	10,00 F	-	1,52
. Scolaires accompagnés (maternelles) (Forfait 4 entrées)	29,00 F	29,00 F	-	4,42
. Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) pendant les heures scolaires uniquement	18,00 F	18,00 F	-	2,74
. Scolaires accompagnés (autres) (Forfait 4 entrées)	53,00 F	53,00 F	-	8,08
. Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) - Minimum 10 personnes	24,00 F	24,00 F	-	3,66
. Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	-	Gratuité	Création	
. Voyages scolaires : animations spécifiques dans le cadre d'un partenariat avec la SEM de la Citadelle (groupes scolaires extérieurs à Besançon)	-	20,00 F	Création	3,05
. Voyages scolaires : animations spécifiques dans le cadre d'un partenariat avec la SEM de la Citadelle (groupes scolaires bisontins)	-	10,00 F	Création	1,52
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	-	Gratuité	Création	
. Carte 10 entrées «Adultes»	200,00 F	200,00 F	-	30,49
. Carte 10 entrées «Jeunes»	136,00 F	136,00 F	-	20,73
. Affûtage	26,00 F	26,00 F	-	3,96
. Lacets	13,00 F	13,00 F	-	1,98
. Coût horaire location glace pour tests USEP	340,00 F	340,00 F	-	51,83
. Match Hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 400,00 F	1 400,00 F	-	213,43
. Match Hockey Seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 500,00 F	1 500,00 F	-	228,67
. Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	2 100,00 F	2 200,00 F	4,76	335,38
. Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	220,00 F	220,00 F	-	33,54
. Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice...)	21 000,00 F	21 500,00 F	2,38	3 277,65
. Location glace (2 heures) à comités d'entreprises sauf vacances scolaires	2 000,00 F	2 100,00 F	5,00	320,14

	1998 ou saison 1998-1999	Saison 1999-2000	% augmen- tation	€
. Location glace (2 heures) à comités d'entreprises (en séances publiques)	3 300 F les 2 séances	3 400 F les 2 séances	3,03	518,33
. Location horaire à clubs extérieurs pour entraînements ou stages	470,00 F	480,00 F	2,13	73,18
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (juillet - août)	270,00 F	280,00 F	3,70	42,69
. Location horaire au club bisontin de patinage pendant la période estivale (juillet - août) - minimum 10 personnes	25 F par patineur	26 F par patineur	4,00	3,96
. Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	-	
. Location mensuelle surfaceuse à privé	6 000 F	6 000 F	-	914,69
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire «La Fayette»	Gratuité	Gratuité	-	
6 - Animation sportive municipale				
- Ecoles municipales de sports, de septembre à juin, pour :				
. les Bisontins	215,00 F	220 F 110 F à partir du 31.1	2,33	33,54 16,77
. les habitants du District	250,00 F	260 F 130 F à partir du 31.01	4,00	39,64 19,82
. les habitants des autres communes (hors Besançon et hors District) dans la limite des places disponibles	330,00 F	350 F 175 F à partir du 31.01	6,06	53,36 26,68
- Stages pendant les vacances scolaires (unidisciplinaires ou omnisports), de septembre à juin, pour :				
. les Bisontins	205,00 F	45 F/jour	Création	6,86/jour
. les habitants du District	250,00 F	55 F/jour	Création	8,38/jour
. les habitants des autres communes (hors Besançon et hors District) dans la limite des places disponibles	300,00 F	65 F/jour	Création	9,91/jour
- Stages de natation et de sports de glace pendant les vacances scolaires, de septembre à juin, pour :				
. les Bisontins	92,00 F	93,00 F	1,09	14,18
. les habitants du District	115,00 F	117,00 F	1,74	17,84

	1998 ou saison 1998-1999	Saison 1999-2000	% augmen- tation	€
. les habitants des autres communes (hors Besançon et hors District) dans la limite des places disponibles	155,00 F	157,00 F	1,29	23,93
- Ecoles de natation «Les Canetons» pour :				
. les Bisontins	113,00 F	115,00 F	1,77	17,53
. les habitants du District	134,00 F	136,00 F	1,49	20,73
. les habitants des autres communes (hors Besançon et hors District) dans la limite des places disponibles	187,00 F	190,00 F	1,60	28,97
- Stages Baby pour :				
. les Bisontins	-	20 F/jour	Création	3,05/jour
. les habitants du District	-	30 F/jour	Création	4,57/jour
. les habitants des autres communes (hors Besançon et hors District) dans la limite des places disponibles	-	40 F/jour	Création	6,10/jour

17. Camping Municipal de Besançon-Chalezeule - Homologation des tarifs pour 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a homologué les tarifs 1999 de cet équipement :

Redevances principales de séjour par jour	Juillet - Août		Autres mois	
Emplacement camping (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping-car)	29,00 F	4,42 €	26,00 F	3,96 €
Emplacement obligatoire pour les caravanes double essieux et 6 m et plus	80,00 F	12,20 €	80,00 F	12,20 €
Campeur de 10 ou plus	20,00 F	3,05 €	18,00 F	2,74 €
Campeur de moins de 10 ans	10,00 F	1,52 €	9,00 F	1,37 €
Voiture supplémentaire (après accord du régisseur)	15,00 F	2,29 €	10,00 F	1,52 €
Supplément animaux (chiens)	6,00 F	0,91 €	5,00 F	0,76 €
Groupes à partir de 10 personnes, sur réservation uniquement, par personne, sans distinction d'âge	25,00 F	3,81 €	22,00 F	3,35 €
Assurances : par emplacement occupé	2,00 F	0,30 €	2,00 F	0,30 €
Prestations supplémentaires par jour				
Branchement électrique 6 ampères	20,00 F	3,05 €	20,00 F	3,05 €
Branchement électrique 10 ampères	30,00 F	4,57 €	30,00 F	4,57 €
Garage mort	20,00 F	3,05 €	15,00 F	2,29 €
Taxe de séjour	3,00 F	0,46 €	3,00 F	0,46 €

18. Halte Nautique - Homologation des tarifs pour la saison 1999-2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a homologué les tarifs de la halte nautique pour la saison 1999-2000.

Tarif journalier :

Catégories de bateaux selon la longueur	Haute saison		Basse saison	
	F	€	F	€
Moins de 6 m	18 F	2,74 €	10 F	1,52 €
De 6 à 8 m	25 F	3,81 €	15 F	2,29 €
De 8 à 10 m	35 F	5,34 €	20 F	3,05 €
De 10 à 12 m	45 F	6,86 €	25 F	3,81 €
Plus de 12 m	50 F	7,62 €	30 F	4,57 €

Electricité : 10 F par jour (1,52 €)

Douche : 7 F (1,97 €)

Tarif mensuel :

Catégories de bateaux selon la longueur		
Moins de 6 m	150 F	22,87 €
De 6 à 8 m	200 F	30,49 €
De 8 à 10 m	250 F	38,11 €
De 10 à 12 m	300 F	45,73 €
Plus de 12 m	400 F	60,98 €

19. Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives - Année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'exonération de la taxe sur les spectacles pour toutes les compétitions sportives qui se dérouleront sur le territoire de la commune en 2000.

20. Ecoles primaires et maternelles - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 1998-1999 - Coût moyen par élève de la scolarisation à Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 2 104 F pour une scolarisation en école primaire et 3 569 F en école maternelle pour l'année scolaire 1998/1999 la participation aux frais de fonctionnement des établissements scolaires facturée aux communes dont les enfants sont autorisés à suivre une scolarité à Besançon.

21. Contrat de Ville - Adoption du programme 1999 - Sollicitation des différents partenaires - Réaffectation de subventions à des tiers

Le Conseil Municipal, à la majorité (deux Conseillers votant contre) a décidé :

- d'approuver la programmation 1999 du Contrat de Ville et son plan de financement,

- d'autoriser M. le Maire à :

* solliciter les participations de l'État, de la CAF, du FAS, du Département, de la CDC et des organismes logeurs ainsi que celle de la Région de Franche-Comté pour l'opération Raid Quart,

* réaffecter aux maîtres d'ouvrage désignés dans les décisions attributives communiquées par les financeurs, la part qui leur revient après encaissement de la Ville et inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant,

* signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

22. Subventions aux associations des secteurs de la Politique de la Ville - Première répartition au titre de l'exercice 1999

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Pour le secteur Formation	450 000 F
Pour le secteur Économie Sociale	230 000 F
Pour le secteur Contrat de Ville	299 500 F
Pour le secteur Jeunesse	276 900 F
Pour le secteur Animation	1 770 000 F
Pour le secteur Prévention/Sécurité	2 112 485 F

23. Associations culturelles - Attribution de subventions - Première répartition

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a approuvé la première répartition de subventions concernant les associations culturelles suivantes :

1. Théâtre

Compagnie Boutique du Conte	40 000 F
Compagnie du Colibri	10 000 F
Compagnie Embarquez	50 000 F
Compagnie Droit de Réplique	20 000 F
Compagnie du P'tit Vélo	40 000 F
Compagnie LTS	20 000 F
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	45 000 F
Les Solitaire Intempestifs	120 000 F
Théâtre Alcyon	40 000 F
Théâtre Envie	20 000 F
Théâtre A Tout Prix	20 000 F

Théâtre des Manches à Balais (dont 20 000 F aide à la réalisation)	60 000 F
Théâtre Universitaire	30 000 F
Théâtre du Zèbre	20 000 F
2. Musique	
AMIB (Ass. pour les Musiques Improvisées de Besançon)	80 000 F
Amis de l'Orgue	8 000 F
Choeur SCHÜTZ	15 000 F
La Clé de Sol	8 000 F
Le Contrepoint	15 000 F
Déplier la musique	5 000 F
Dev'Art (Utopia 1999)	50 000 F
JMF	15 000 F
Jeunes Musiciens et Danseurs du CNR	60 000 F
Les Enfants de l'Espoir	20 000 F
Musique vocale à l'Université	15 000 F
Orchestre Philharmonique	15 000 F
Orgue et Culture	12 000 F
Société des Concerts	15 000 F
3. Ateliers Musicaux	
Atelier Musical des Clairs-Soleils	37 500 F
Atelier Musical de Montrapon	60 000 F
Atelier Musical de Saint-Ferjeux/Rosemont/La Butte	102 500 F
Atelier Musical de Velotte	47 000 F
CAEM de Planoise	70 000 F
4. Danse	
Compagnie SCHMID-PERNETTE	200 000 F
Muse et Danse	40 000 F
5. Arts Plastiques	
Centre d'Art Mobile	60 000 F
Erratum Musical	40 000 F
printemps des poètes)Sauf'Art	42 000 F
Institut Ledoux (expo sur la cartographie)	50 000 F
6. Le Livre	
Croqu'livre	42 000 F
La Distraction des Malades	3 500 F
Larvatus Prodero printemps des poètes)	20 000 F
7. Les Sociétés Savantes	
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	3 000 F

Amis du Museum de Besançon	4 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	15 000 F
Défense de la Langue Française	2 000 F
Renaissance du Vieux Besançon	5 000 F
Société d'Emulation du Doubs	2 000 F

8. Le Cirque

Cirque Plume	200 000 F
Yole (école de cirque et de créativité)	100 000 F

24. Rencontres Jeune Création 1999 - Adoption du projet - Attribution de subventions à des associations culturelles - Demande de subvention auprès du Département

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé

- d'approuver le projet «Rencontres Jeune Création 1999»,

- de verser dans ce cadre les subventions suivantes :

Association Grenier Pathétique : 2 pièces de Molière	5 000 F
Compagnie du Droit de Réplique : comédie musicale et poétique	10 000 F
Association Espace Besançon-Planoise : organisation du projet autour de la musique des Beatles	20 000 F
La Malle des Indes «Le Songe d'une nuit d'été» de Shakespeare	3 000 F
Théâtre de l'Éveil «Huit clos» de J.P. Sartre	10 000 F
Association EOL «Le Grenier»	5 000 F
Théâtre ALCYON - 2 spectacles «Embrassons-nous» et «Dans les coulisses de la mer d'or»	10 000 F
Pas sérial s'abstenir : salon et concert associait rock et roman policier	15 000 F
Institut Médico-éducatif de Gray «entre ciel et terre»	5 000 F
Compagnie Gravitation «Cabaret Polar»	5 000 F
Alma del Flamenco «spectacle de danse»	3 000 F
Ageas : spectacle de rue «la famille Caddy»	10 000 F
Serial Théâtre «ne cherche pas à avoir»	10 000 F
Compagnie de l'Autre «Tartuffe de Molière»	5 000 F
ADAC «l'origine comique de la vie»	10 000 F
Orchestre Universitaire «Beatles Beat»	3 000 F
Association CRESCENDO «Je articule...»	5 000 F
L'Art-Scène «l'œil est dans la vérité»	5 000 F
Association ERBA : création visuel 1999	3 000 F

25. Attributions de subventions - Associations de quartiers et diverses - Première répartition

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1. Associations et Comités de Quartiers

APIM (Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon)	37 500 F
Club 3 ^{ème} Age de Planoise	3 000 F
Comité de Quartier de Bregille	70 000 F
Comité de Quartier des Chaprais «La Chapraisienne»	12 000 F
Comité de Quartier des Montboucons	12 000 F
Comité de Quartier des Prés de Vaux	20 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	110 000 F
Commune Libre de Saint-Ferjeux	20 000 F
Coordination Planoise	5 000 F
Combe Saragosse	12 000 F
Palente Village	5 000 F
La Palmeraie	5 000 F
La Passerelle	25 000 F
Planoise Avenir	9 000 F
Tambour Battant	23 000 F

2. Nature et Loisirs

AUB (Association des Usagers de la Bicyclette)	2 000 F
Amis de la Nature	5 000 F
Groupe spéléologique du Doubs	8 000 F
Groupe spéléologique du Doubs (subvention exceptionnelle pour le 50 ^{ème} anniversaire)	7 000 F
ORBIS (Association des Orpailleurs)	3 000 F
Les Nyctalopithèques (groupe spéléologique)	1 000 F
La Tour Prends Garde	40 000 F
SHAG (Société Hétéromorphe des amateurs de gouffres)	5 000 F
Société Numismatique	2 500 F
Les Spiteurs Fous (groupe spéléologique)	5 700 F
La Voie des Fleurs	2 500 F

3. Anciens Combattants - Rapatriés

ADIF (Ass. Déportés, Internés et Familles de Disparus)	2 000 F
ADIRP (Ass. Déportés, Internés, Résistants et Patriotes)	2 500 F
Anciens Combattants de la SNCF	1 000 F
Anciens Combattants Français Musulmans	3 500 F
DRAN (Ass. 25 Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord)	20 000 F
Franc-Comtois Rapatriés Toutes Générations	3 000 F

4. Caritatif - Humanitaires

Aides Humanitaires et Alimentaires (Grette)	10 000 F
Le Coin de l'Amitié	4 500 F
Les Invités au Festin	15 000 F
JOC Bouge ta Galère (dont 5 000 F contrat de ville)	3 000 F
La Ligue des Droits de l'Homme	6 000 F
Les Restaurants du Cœur	5 000 F
SOS Racisme	19 000 F

5. Divers

Centre Culturel Esperanto	8 000 F
RECIDEV (Réseau Citoyenneté Développement)	35 500 F
SPA	15 000 F
SPA (subvention exceptionnelle pour acquisition gros matériel)	15 000 F
UFC Que choisir ?	20 000 F
Franche-Comté Consommateurs	40 000 F

26. Attribution de subventions - Secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 8 000 F au collège Proudhon pour le déplacement de 29 élèves à Huddersfield, du 22 avril au 2 mai 1999
- 3 350 F au collège Proudhon pour l'accueil de 28 élèves de Huddersfield, du 17 au 27 juin 1999
- 2 180 F au lycée Pergaud pour le déplacement de 30 élèves à Böblingen, du 10 au 15 mai 1999
- 756 F au collège Diderot pour le déplacement de 15 élèves à Fribourg, du 15 au 22 juin 1999
- 1 260 F au lycée Victor Hugo pour l'accueil de 15 élèves de Fribourg, du 26 avril au 3 mai 1999
- 2 500 F au collège Lumière pour le déplacement de 28 élèves à Londres, du 21 au 30 juin 1999
- 1 306 F au collège Notre-Dame pour le déplacement de 20 élèves à Michelstradt, du 19 au 27 avril 1999
- 3 985 F au collège Proudhon pour le déplacement de 24 élèves à Pavie, du 1^{er} au 9 mars 1999
- 1 728 F au collège Proudhon pour l'accueil de 24 élèves de Pavie, du 26 avril au 1^{er} mai 1999
- 2 822 F au collège Victor Hugo Centre pour le déplacement de 17 élèves à Pavie, du 1^{er} au 9 mars 1999
- 1 224 F au collège Victor Hugo Centre pour l'accueil de 17 élèves de Pavie, du 26 avril au 1^{er} mai 1999.

27. Subventions au Sport Bisontin de Haut Niveau - Contrats d'Objectifs «Sports Collectifs» - Saison 1998/1999 - Deuxième répartition (actualisation)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

ESBF Handball	40 500 F
BRC Football	81 000 F
BBC Basket-ball	270 000 F
BHC Hockey sur glace	22 950 F
ESBM Handball	81 000 F
BVB Volley-ball	10 800 F

28. Sport de haut niveau - «Contrats d'objectifs sports individuels» - Répartition au titre de l'année 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

La Française	13 500 F
La Saint-Claude	21 600 F
Amicale Motocycliste du Doubs	5 400 F
SNB Canoë-Kayak	140 400 F
BRC Tennis	13 500 F
Étrier Bisontin	16 740 F
Doubs Sud Athlétisme	8 100 F
CPB	64 800 F
Balise 25	13 500 F
Centre École Parachutisme	43 200 F
FC Judo	140 400 F
SNB Aviron	8 100 F
Centre Handicapés Pierre Croppet	14 500 F
IKS ASEP	10 800 F
Opération Ghani YALOUZ - Sydney 2000	33 000 F

29. Subventions exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

FC Saint-Ferjeux Planoise	4 000 F
Golf Club Besançon	12 500 F
Shotokan	2 000 F
Comité du Doubs Athlétisme	7 000 F
BHC	2 000 F
CSD 25	2 000 F
FNSU	5 000 F
Les Écuries de Saint-Paul	2 000 F

Espace Croisières FC	2 500 F
SNB	20 000 F
TSB	30 000 F
Centre École Parachutisme	40 000 F
Fédération Française de Montagne et d'Escalade	75 000 F
BRC Tennis	60 000 F
AS PTT Besançon	5 000 F
OMS	10 000 F

30. Subvention aux Comités Sportifs Départementaux - Répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Comité Régional de Cyclisme	26 500 F
Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F
Comité Départemental de Volley-Ball	26 500 F
Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F
Comité Départemental de Judo	26 500 F
Comité Départemental de Tennis de Table	26 500 F
Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F
Comité Départemental Hockey-Club	26 500 F

31. Subventions pour classes de découverte à l'Association PEP 25

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser une somme de 147 747,60 F aux Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs pour les séjours organisés par cette association pour les classes d'hiver du 4 janvier 1999 au 20 mars 1999.

32. Subventions aux Associations à caractère médico-social - Première répartition 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

CICS	16 000 F
CDPA	16 000 F
AIDES Franche-Comté	14 000 F
Association des Dons d'Organes	4 000 F
Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs	4 000 F
Croix Rouge Française	4 000 F
Association des Donneurs de Voix	3 000 F
La Croix d'Or	4 000 F
Le Liseron	2 000 F
Association Les Mutilés de la Voix	2 000 F
Association Insuffisants Rénaux Comtois	1 500 F
Association Valentin Haüy	2 500 F
Association JALMAV	1 500 F

33. Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur les dossiers suivants :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
Troisième secteur				
12, 14 rue du Lycée	Association Saint-Laurent 5 rue d'Avanne 25320 Montferrand-le-Château	73 560 F	20 %	14 712 F
14 place de la Révolution	M. OBRIE Rémy 14 place de la Révolution 25000 Besançon	18 090 F	20 %	3 618 F
2 dossiers - Total		91 650 F		18 330 F
Quatrième secteur				
13 Faubourg Tarragnoz	M. GRANGEOT Patrick BCAC VDD BAMAKO 14 rue Saint-Dominique 00451 Paris Armées	10 390 F	20 %	2 078 F
2, 6 Faubourg Tarragnoz	EDF GDF Délégation Immobilière Régionale Est 21 rue de la Croix d'Auyot 54015 Nancy	521 028 F	20 %	104 205 F
30 bis rue Rivotte	M. GROSPERRIN Marcel 1 rue du Chambrier 25000 Besançon	18 764 F	20 %	3 752 F
36 rue Renan	M. Mme VICHARD Philippe 36 rue Renan 25000 Besançon	43 069 F	20 %	8 613 F
18 rue Rivotte	Mme RICHARD Syndic Copropriété 18 rue Rivotte 25000 Besançon	31 146 F	20 %	6 229 F
15 rue Ronchaux	M. HUTIN Bruno - Syndic 15 rue Ronchaux 25000 Besançon	41 931 F	20 %	8 386 F
25 rue Ronchaux	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	41 876 F	20 %	8 375 F
7 dossiers - Total		708 204 F		141 638 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
Cinquième secteur				
2, 4 rue Battant 3, 5 quai de Strasbourg	Mlle DUFAY 8 rue de la Gouille 25000 Besançon	580 361 F	20 %	116 072 F
29 quai de Strasbourg	Centre de long séjour de Bellevaux 29 quai de Strasbourg 25000 Besançon	504 423 F	20 %	100 884 F
2 dossiers - Total		1 084 784 F		216 956 F
TOTAL GÉNÉRAL		1 884 638 F		376 924 F

34. Evenements du Kosovo - Aide exceptionnelle de la Ville

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes à des associations locales oeuvrant pour le Kosovo :

- 30 000 F à l'Association «Les Mères pour la Paix»,
- 15 000 F au Secours Populaire Français,
- 50 000 F à 60 000 F à la Croix Rouge Française.

35. Relais Jeunesse - Attribution d'un prix «Aide à projets» - Attribution de bourse d'aide à projets

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer un prix de 10 000 F à M. de KEYSER David,
- d'attribuer des bourses d'aide à projets à des jeunes pour un montant global de 9 000 F et a autorisé M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

36. Secteur Relations Internationales - Attribution de bourses pour des projets internationaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des bourses pour des projets internationaux pour une somme globale de 44 000 F.

37. Encaissement et réaffectation de subvention du Ministère de la Culture et de la Communication pour des expositions et des activités des musées

Adopté à l'unanimité (subvention d'un montant global de 210 000 F).

38. Conservatoire National de Région - Encaissement et réaffectation de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation d'une subvention de 20 000 F du Ministère de la Culture.

39. Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation de subventions et de participations - Convention avec la Région

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé ces encaissements et réaffectations de subventions et participations d'un montant global de 665 000 F.

40. Dispositif A TIRE D'AILE - Encaissement et réaffectation de la participation des partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation des participations de la Mutualité du Doubs (2 100 F), de la CTB (4 200 F), de la Maison de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux (5 250 F).

41. Projet d'animation culturelle - Convention avec les Compagnies ACCRORAP et TOHU BOHU - Attribution d'une subvention à la Compagnie TOHU BOHU - Sollicitation des différents partenaires

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les projets HIP HOP et d'animation théâtrale sur le quartier de Montrapon,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec les Compagnies ACCRORAP et TOHU BOHU.

42. Affaire ROUSSEY - Accident passage souterrain avenue Louise Michel - Pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à se pourvoir en cassation pour le compte de la collectivité, devant le Conseil d'Etat.

43. Pépinière d'entreprises de Palente - Avenant à la convention Ville/IEN pour occupation du 2 chemin de Palente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de service public passée entre la Ville et IEN pour occupation du 2 chemin de Palente..

44. Pépinière d'entreprises de Palente - Délégation de service public - Cahier des charges

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges de consultation.

45. Mise en place d'une démarche stratégique pour le développement touristique de l'agglomération de Besançon - Choix d'un cabinet de conseil spécialisé - Plan de financement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de confier au Cabinet DGCA - Sept Tourisme la conduite de la démarche stratégique de développement touristique,
- de solliciter les participations de l'Etat, de la Région, du Département et du District.

46. Programme d'interprétation du patrimoine - Plan Cavalier - Convention et plan de financement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'Association «Petites Cités Comtoises de Caractère» et l'Association «Cités Patrimoine de Franche-Comté»,
- d'engager les commandes de documents.

47. Animation commerciale du centre-ville - Convention Ville/Groupements de commerçants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer tous documents à intervenir avec les associations et divers groupements de commerçants pour conduire des animations commerciales en centre-ville.

48. Brasserie Granvelle - Avenant au bail commercial du 11 décembre 1997 conclu avec la Société de la Brasserie du Palais Granvelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la Société de la Brasserie du Palais Granvelle suite à une reprise de locaux (96 m²) par la Ville (indemnité d'éviction : 100 000 F - loyer annuel ramené à 68 730 F).

49. Organisation de visites guidées des collections du Musée des Beaux-Arts pour des groupes de touristes - Convention avec l'Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Besançon visant à développer l'offre touristique de notre ville et à mettre en lumière certains chefs d'œuvre de notre Musée des Beaux-Arts.

50. Coopération décentralisée - Jumelage-coopération avec Douroula (Burkina Faso) - Programme de développement local - Avenant n° 2 à la convention signée avec l'Association Française des Volontaires du Progrès et le Comité de Jumelage de Douroula

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- le versement à l'AFVP de 813 000 F pour la réalisation de ce programme,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention signée avec l'Association Française des Volontaires du Progrès et le Comité de Jumelage de Douroula, matérialisant sa prorogation ainsi que les conditions de réalisation du projet à Kérébé.

51. Coopération décentralisée - Jumelage-coopération avec Douroula (Burkina Faso) - Programme Développement Local - Encaissement et réaffectation d'un don de l'Atelier Horticulture du Collège Notre-Dame

Adopté à l'unanimité (don de 500 F).

52. Coopération décentralisée - Jumelage Coopération avec Douroula (Burkina Faso) - Chantier coopération de jeunes - Été 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'apporter un soutien financier au Comité de Jumelage du Canton d'Arbois pour la réalisation matérielle de ce chantier (5 000 F) et pour diminuer le prix de participation des jeunes Bisontins audit chantier (15 000 F).

53. Palais des Sports - Restructuration et extension de la salle - Décision de principe pour le lancement de l'opération - Approbation du programme - Détermination des indemnités allouées aux candidats - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet,
- d'autoriser M. le Maire à lancer un appel d'offres,
- d'approuver le montant des indemnités de concours (250 000 F HT à chaque équipe non retenue),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et du District, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge.

54. Travaux d'entretien sur édifices classés, propriétés de la Ville de Besançon - Adoption du programme de travaux - Demande de subvention pour l'année 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce programme de travaux pour un montant de 250 000 F.

55. Groupe scolaire Jean BOICHARD - Extension de 2 salles de classe et d'annexes dans un bâtiment industrialisé - Adoption du projet - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet dont le coût est estimé à 1 400 000 F TTC, et a décidé de solliciter une subvention auprès du Département du Doubs.

56. Compostage de déchets verts - Demande de subvention au District du Grand Besançon pour le broyage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'aide financière du District du Grand Besançon.

57. Bilan des opérations immobilières - Année 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

58. Acquisition du site WEIL TIL - ZI Tilleroyes

Adopté à l'unanimité (coût : 7 500 000 F).

59. Acquisition d'un terrain à Mlle Colette BERNARDIN - Rue du Barlot

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 38 a 22 ca au prix de 300 000 F).

60. Acquisition d'une bande de terrain à la SCI La Fayette - Rue Isaac Newton

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 53 m² au prix de 6 890 F).

61. Aliénation d'une propriété communale 4 rue Thiémanté à M. COURTOIS

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 336 m² au prix de 550 000 F).

62. Aliénation à M. Dominique VIENNET rue du Général Delestraint

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 217 m² au prix de 2 170 F).

**63. Aliénation à MM. NARDIN - CORNU - PROMEYRAT - Emplacements de stationnement
1 avenue de Bourgogne**

Adopté à l'unanimité (3 emplacements cédés à 25 000 F l'un).

64. Dénomination de voie - Allée André BEUCLER

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer l'allée située entre la rue Elsa Triolet et la rue Alfred de Vigny : allée .André BEUCLER.

**65. Carrière exploitée par M. BAILLY au lieu-dit «Les Saugets» à Besançon - Information
du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de cette information concernant la remise en état à terme de cette carrière exploitée par M. BAILLY Georges.

La séance est levée à 22 heures.

Hôtel de Ville, le
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché le
conformément à la loi,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,